

**COMITE
DEPARTEMENTAL****Stage Jeune PPD
Le Samedi 30 Octobre**

Le CD13 lance de nouveaux stages sportifs pour les jeunes ayant plus d'une année de pratique sportive en club, s'orientant vers de la compétition.

L'objectif est de faire progresser le niveau de performance des jeunes (poussin dernière année à junior) du département à travers des stages où seront abordés la technique et les différents facteurs de la performance.

LIRE LE PLAN DE PERFORMANCE DÉPARTEMENTAL CI-JOINT

Mesures sanitaires : Pour les plus de 12 ans, un pass sanitaire valide (certificat de vaccination ou de rétablissement) ou test PCR / Antigénique négatif de moins de 72h sera nécessaire pour accéder au stage. (Vérification du QR CODE valide soit par l'application TOUSANTICOVID soit sur le certificat imprimé).

Les stages se déroulent en extérieur.

	Zone OUEST
Lieu	Istres
Adresse	Complexe Sportif Plaine Davini, Route de la Cabane Noire 13800 ISTRES
Horaire	9h30 -16h30

INSCRIPTION OBLIGATOIRE: Sur le site du CD13 :

<http://www.arc-cd13.fr>

Plan Performance Départemental

Notre objectif : Le CD13 lance de nouveaux stages sportifs pour les jeunes ayant plus d'une année de pratique sportive en club, s'orientant vers de la compétition. L'objectif est de faire progresser le niveau de performance des jeunes (poussin dernière année à junior) du département à travers des stages où seront abordés la technique et les différents facteurs de la performance.

Qui : Tous les jeunes archers qui souhaitent pratiquer la compétition peuvent s'inscrire mais nous comptons aussi sur les présidents et les entraîneurs de club pour encourager leurs archers à s'inscrire.

Comment ça va se passer ?

Les stages seront encadrés par un entraîneur professionnel diplômé d'état et auront lieu les dimanches matin, quatre dates ayant été retenues entre octobre et 2021 et février 2022 :

- 17 octobre 2021
- 14 novembre 2021
- 5 décembre 2021
- 30 janvier 2022

Ces stages sportifs seront complétés de deux journées sur convocations le 30 octobre 2021 et le 20 février 2022.

Le nombre maximum de participants par stage est fixé à 15 archers. La priorité des inscriptions d'un stage à l'autre étant donnée aux archers ayant déjà participé au(x) stage(s) précédant.

Les conditions sanitaires valides à la date du stage seront appliquées.

Où ?

Pour minimiser les déplacements, le département a été divisé en deux.

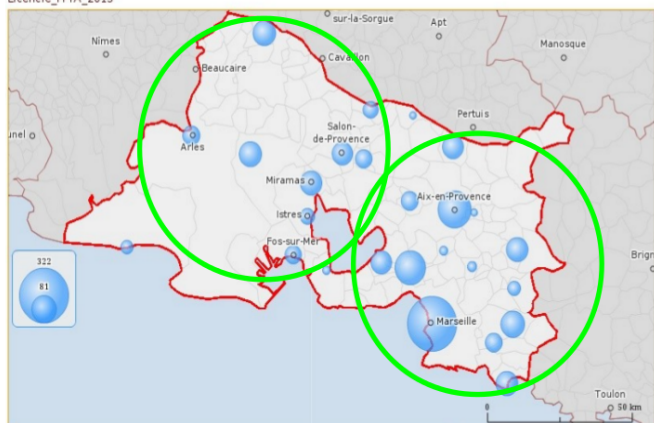
Toutes les formations de la partie Ouest se passeront à Istres et celles de la partie Est à Gémenos.

L'inscription se fera sur le site du CD13.

Engagement

Dans un souci de suivi des archers et donc d'efficacité, il convient que les archers s'engagent à participer à tous les entraînements, sauf raison exceptionnelle.

Licencié_FFTA_2013



Le CD13, en cas d'absence répétée, se réserve le droit de rayer l'archer des listes du stage.